

- 181 5) Location d'un immeuble sis à Sainte-Clotilde, appartenant à M. CHANE-HIME Paul, utilisé comme école en attendant la construction de nouvelles classes sur le terrain GABAIL et GALIA.

Monsieur MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Lors d'une précédente séance vous m'avez donné votre accord pour l'acquisition du terrain GABAIL et GALIA destiné à recevoir la construction d'une école de 15 classes.

En attendant que cette école soit construite, la Commune a dû prendre en location depuis le 9 Août dernier, un immeuble appartenant à M. CHANE-HIME Paul, qui est utilisé comme école.

Le prix du loyer est de 25.000. frs. par mois.

C'est cette convention verbale que je vous demande, Messieurs, de bien vouloir ratifier.

Je mets la question aux voix ./.

Approuvé à l'unanimité.

Signé: Gabriel MACE. "

Vu et autorisé un
loyer de 20.000 frs
K. Denis le 18 décembre 1962
Le Préfet
Signé: Perraudin